

**ARRETE N° 94/2022**  
**AUTORISATION UTILISATION DOMAINE PUBLIC AFIN D'Y ORGANISER UN**  
**CONCOURS DE PETANQUE**

*(Publié sur le site internet le 24 octobre 2022)*

Le maire d'Eymeux,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,  
Vu la demande en date du 5 octobre 2022 par laquelle l'association « Les Blés d'Or » sollicite  
l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser un concours de pétanque  
sur une partie de l'aire de loisirs.

**A R R E T E**

**Article 1 :** L'association « Les Blés d'Or » est autorisée à occuper une partie de l'aire de loisirs, en  
vue d'y organiser un concours de pétanque.

**Article 2 :** La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la journée du 25  
octobre 2022 de 12 heures à 20 heures.

**Article 3 :** Le demandeur veillera :

- A conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes  
d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune  
fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.
- Que la barrière à l'entrée de l'enceinte reste fermée.

**Article 4 :** Monsieur le Maire, le commandant de la brigade de gendarmerie et tous les agents  
habilités à constater les contraventions à la police de la circulation, sont chargés chacun en ce qui le  
concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Eymeux, le 24 octobre 2022

Le Maire  
F. BAR

